

HISTORIQUE d'Angers Proxim'Services

1991

- L'association intermédiaire d'insertion Tremplin Travail constate une demande régulière de garde d'enfants de familles angevines ne trouvant pas de solution adaptée à leurs situations.

1992

- En janvier, démarrage du Service Kangourou de Tremplin Travail puis création d'Angers Proxim'Services.
- Signature du Contrat Enfance entre la CAF, Ville d'Angers et le Service Kangourou de Tremplin Travail pour la garde d'enfants à domicile sur les horaires atypiques des familles monoparentales pour l'application d'un tarif suivant le quotient familial.

1993

- 1er septembre : l'activité d'Angers Proxim' Services démarre suite à l'agrément du service d'aides maternelles au domicile des parents, le service délivré par la DISS du Conseil Général de Maine et Loire le 24 mars.

1997

- En mars, Angers Proxim' Services obtient les agréments simple et qualité de services aux personnes de la Préfecture, lui permettant d'intervenir auprès des publics dits « fragiles », soit les personnes de moins de 3 ans ou de plus de 70 ans.

2003

- Au 1er juillet, l'association applique de manière volontaire, l'accord national de branche de l'aide à domicile revalorisant les salariés professionnels du secteur.

2009

- Signature du Contrat Mairie - CCAS et CAF : garde d'enfants sur les horaires atypiques des foyers angevins à faibles ressources et en situation d'insertion socioprofessionnelle.

2011

- Mise en place de nouveaux services : Jardinage, Bricolage, Travaux de nettoyage. Prestations complètes avec matériel.
- Renouvellement de l'Agrément Qualité avec évaluation externe effectuée par le Cabinet ACOR.

2012

- Signature de la Convention avec DOMPLUS.
- Expérimentation K. d'Urgence pour la garde d'enfants de plus de 6 ans sur le quartier Monplaisir.

2013

- Mise en place des prestations Sortir Plus avec la plate-forme DOMPLUS.
- Signature de la Convention RSI.
- Elargissement K d'Urgence à toute la Ville d'Avrillé.

2014

- Ouverture d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- Réponse à un appel à projet avec la CARSAT pour développer le projet « Proxim'Plus »

2015

- Mise en place de la modulation pour les CDI et arrêt des contrats de mise à disposition par la création de contrats CDII
- Réflexion sur une création d'un service de gardes d'enfants en situation de handicap